

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil ce 21 juin 2022 à 19 h.

SONT PRÉSENTS :

- M. Ghislain Nadeau, maire;
- Mme Nadia Caron, conseillère;
- Mme Nathalie Dion, conseillère;
- M. Stéphan Roy, conseiller.

SONT ABSENTS :

- M. André Masson, conseiller;
- M. Martin Veilleux, conseiller;
- M. Rémi Roy, conseiller.

CITOYENS PRÉSENTS :

- M. Mario Harton;
- M. François Picard;
- Mme Diane Beaudoin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

- Mme Kelly Bédard, greffière-trésorière adjointe.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

RÉSOLUTION 2022-06-40

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Stéphan Roy,

APPUYÉ par la conseillère Nadia Caron,

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil ce 21 juin 2022 à 19 h, soit et est adopté.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2022-06-41

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 avril 2022.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadia Caron,

APPUYÉ par le conseiller Stéphan Roy,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil ce 19 avril 2022 à 19 h, soit et est approuvé tel que rédigé.

La lecture de ce procès-verbal par la greffière-trésorière adjointe n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil municipal au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2022-06-42

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 avril 2022.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadia Caron,

APPUYÉ par le conseiller Stéphan Roy,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil ce 12 avril 2022 à 19 h, soit et est approuvé tel que rédigé.

La lecture de ce procès-verbal par la greffière-trésorière adjointe n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil municipal au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2022-06-43

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 mai 2022.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Stéphan Roy,

APPUYÉ par la conseillère Nadia Caron,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil ce 17 mai 2022 à 19 h, soit et est approuvé tel que rédigé.

La lecture de ce procès-verbal par la greffière-trésorière adjointe n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil municipal au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2022-06-44

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 juin 2022.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dion,

APPUYÉ par le conseiller Stéphan Roy,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil ce 16 juin 2022 à 19 h, soit et est approuvé tel que rédigé.

La lecture de ce procès-verbal par la greffière-trésorière adjointe n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil municipal au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions réservée au public.

Période de questions réservée au public.

- M. Mario Harton présente des documents au conseil municipal concernant son projet de lotissement sur la rue Sigouin. Il demande si le conseil peut agir dans le dossier afin de faire avancer ce dernier. Un suivi sera effectué.

ATTENDU QUE le conseil a à cœur la sécurité de ses citoyens;

ATTENDU certaines demandes citoyennes qui ont été faites dans le passé concernant la signalisation préventive pour la vitesse;

ATTENDU la soumission de Zip Lignes;

ATTENDU QUE les chemins visés pour l'installation sont le chemin du Lac-à-la-Truite et la rue Sigouin;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dion,

APPUYÉ par le conseiller Stéphan Roy,

QUE trois (3) panneaux soient achetés chez Zip Lignes, au montant de 445.00 \$ chacun;

ÉTANT ENTENDU QUE deux panneaux seront installés sur la rue Sigouin et un sur le chemin du Lac-à-la-Truite.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2022-06-45

Demande de soumission concernant de la signalisation préventive pour la vitesse (Zip Lignes).

COMMENTAIRE

Vente de la pelle excavatrice.

Ce point est remis à une séance subséquente. Des démarches sont en cours.

COMMENTAIRE

Vente de la remorque.

Ce point est remis à une séance subséquente. Des démarches sont en cours.

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée dans le procès-verbal du 20 décembre dernier, soit à la résolution 2021-12-280;

ATTENDU QUE cette résolution concerne les montants des déductions à la source provinciales et fédérales qui ont été approuvées;

ATTENDU QUE les montants sont erronés et que l'on aurait dû voir ces données dans le tableau :

DESCRIPTON	MONTANT
Comptes payés	265 297.00 \$
DAS provinciales du 2021-11-22 au 2021-12-20	13 740.96 \$
DAS fédérales du 2021-11-22 au 2021-12-20	5 609.31 \$
Salaire des élus	3 343.00 \$
Salaires versés pour les employés	20 092.00 \$
TOTAL :	308 082.27 \$

RÉSOLUTION 2022-06-46

Modification de la résolution 2021-12-280 (montants des DAS).

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dion,

APPUYÉ par la conseillère Nadia Caron,

QUE la résolution 2021-12-280 soit modifiée et que les bons montants soient approuvés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Municipalité doit renouveler son entente concernant les assurances collectives;

ATTENDU les recommandations de notre conseiller en sécurité financière et en assurance et rentes collectives, M. Steve Labbé d'Industrielle Alliance;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadia Caron,

APPUYÉ par la conseillère Nathalie Dion,

QUE le contrat des assurances collectives soit renouvelé pour l'année 2022-2023.

RÉSOLUTION 2022-06-47

Renouvellement des assurances collectives.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Ce point est remis à une séance subséquente. Des démarches sont en cours. Un avis juridique sera demandé pour ce point.

COMMENTAIRE

Empiètement du chemin St-Viateur dans l'emprise du CN.

ATTENDU les résolutions 2014-09-317, 2014-12-406, 2015-10-284, 2016-05-124, 2016-04-84, 2018-11-236 et 2020-07-183;

ATTENDU QUE la famille Bénard a satisfait aux demandes de la Municipalité concernant les exigences reliées à la cession de chemin;

ATTENDU QUE l'article 2.3 du Règlement de Lotissement numéro 225 de la Municipalité prévoit que lors de projet de lotissement le promoteur doit céder à la Municipalité à des fins de parc une superficie de terrain équivalent à 10% de la superficie du terrain faisant l'objet du morcellement;

ATTENDU les diverses discussions et offres acceptées par la municipalité par les années antérieures à l'effet que la famille Bénard cède à la Municipalité de Trécesson les lots suivants :

- Pour fins de parc les lots suivants : 5 173 438, 5 173 435 et 5 472 017;
- Pour chemins les lots suivants : 5 173 437 et 6 344 501;
- Pour accès au lac le lot suivant : 5 173 435;

ATTENDU QU'UN acte notarié doit être signé pour officialiser ces transferts, à titre gratuit, à la Municipalité;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'abroger la résolution 2020-07-183 puisque les signataires prévus ne font plus partie des membres du conseil depuis les dernières élections;

RÉSOLUTION 2022-06-48
Acte notarié famille Bénard.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dion,

APPUYÉ par le conseiller Stéphan Roy,

QUE monsieur Ghislain Nadeau, maire, et Mme Nadia Caron, conseillère au siège 2, soient mandatés pour représenter la Municipalité du canton de Trécesson et qu'ils soient autorisés à signer l'acte notarié de cession.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE le Tour de l'Abitibi, qui se tiendra entre les 11 et 17 juillet prochains, souhaite passer dans la municipalité;

ATTENDU QUE l'organisme a présenté une demande de passage à Trécesson pour l'étape de Rouyn-Noranda - Amos le mardi, 12 juillet;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Stéphan Roy,

APPUYÉ par la conseillère Nathalie Dion,

QUE l'accès aux cyclistes pour le Tour de l'Abitibi 2022 dans la Municipalité de Trécesson soit autorisé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière est absente pour une période indéterminée;

ATTENDU QUE l'article 179 du Code municipal stipule que toute municipalité doit avoir un officier préposé à la garde de son bureau et de ses archives;

ATTENDU QUE le poste ne peut demeurer vacant le temps de l'absence de la directrice générale et greffière-trésorière;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines a proposé à Mme Kelly Bédard, présentement greffière-trésorière adjointe pour la municipalité, le poste de directrice générale par intérim;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Stéphan Roy,

APPUYÉ par la conseillère Nathalie Dion,

DE NOMMER Mme Kelly Bédard directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Trécesson, et ce, pendant l'absence de la directrice générale et greffière-trésorière;

D'AUTORISER M. Ghislain Nadeau, maire, à signer les documents nécessaires à son embauche;

ÉTANT ENTENDU QUE les conditions seront discutées et portées par écrit pour une prochaine séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la municipalité désire embaucher des étudiants pour la période estivale;

RÉSOLUTION 2022-06-49
Demande d'autorisation de passage – 52e édition du Tour de l'Abitibi (12 juillet 2022).

RÉSOLUTION 2022-06-50
Poste de directeur général ou directrice générale par intérim.

ATTENDU l'entente que la municipalité a conclue avec Emplois d'été Canada pour l'embauche d'un seul étudiant;

ATTENDU QUE le salaire de l'employé sera remboursé à 50% grâce à la subvention reçue;

ATTENDU les recommandations du comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Stéphan Roy,

APPUYÉ par la conseillère Nathalie Dion,

QUE l'employée 62-0014 soit engagée à titre de journalière selon les conditions discutées;

ÉTANT ENTENDU QUE cette nomination prend effet le 27 juin 2022.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la municipalité désire embaucher des étudiants pour la période estivale;

ATTENDU les recommandations du comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Stéphan Roy,

APPUYÉ par la conseillère Nathalie Dion,

QUE l'employé 62-0015 soit engagé à titre de journalier selon les conditions discutées;

ÉTANT ENTENDU QUE cette nomination prend effet le 27 juin 2022.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Ce point est remis à une séance subséquente.

COMMENTAIRE

Offre de services pour les postes d'inspecteur municipal par intérim, chargé de projet et agent de développement.

COMMENTAIRE

Ménage du printemps des bureaux municipaux.

Ce point est remis à une séance subséquente.

COMMENTAIRE

Congés de la St-Jean-Baptiste (24 juin) et de la fête du Canada (1er juillet).

La greffière-trésorière adjointe, Mme Kelly Bédard, fait part au conseil que les bureaux seront fermés le 24 juin pour la St-Jean-Baptiste et le 1^{er} juillet pour la fête du Canada. Les employés ne travailleront pas lors de ces deux congés.

ATTENDU les vacances estivales qui arrivent;

RÉSOLUTION 2022-06-52

Vacances estivales –
Semaines de la construction
(24 juillet au 6 août 2022).

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dion,

APPUYÉ par le conseiller Stéphane Roy,

QUE l'Hôtel de Ville et le garage municipal soient fermés pour les deux semaines de la construction, soit du 24 juillet au 6 août 2022, afin que les employés municipaux puissent prendre leurs vacances estivales.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Dossier Sintra.

Pendant les discussions pour le prochain point, nous devons ajourner la séance à deux reprises puisque des élus se lèvent de leur siège. Il est 19 h 47, M. Ghislain Nadeau, maire, se lève de son siège. Il est 20 h 04, Mme Nathalie Dion, conseillère 3, se lève de son siège.

ATTENDU qu'en date du 16 juin 2022, le conseil de la municipalité de Trécesson, siégeant en séance extraordinaire, a adopté la résolution 2022-06-37;

ATTENDU que des discussions ont eu lieu avec les procureurs Bigué Avocats et Bélanger Sauvé en date du 20 juin 2022;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier le texte de la résolution 2022-06-37;

RÉSOLUTION 2022-06-53

Dossier Sintra.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadia Caron,

APPUYÉ par le conseiller Stéphane Roy,

DE déterminer que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

DE valider les démarches effectuées par les avocats Bigué depuis qu'ils furent contactés par la municipalité;

QUE Bigué Avocats représentent la municipalité dans le suivi du dossier Sintra Inc. et qu'ils s'adjoignent des services de Bélanger Sauvé Avocats comme correspondants pour des représentations dans le district judiciaire de Joliette s'ils le jugent nécessaire;

D'ADOPTER la résolution en question.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2022-06-54

Adoption de la liste des
comptes payés et à payer.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Stéphane Roy,

APPUYÉ par la conseillère Nathalie Dion,

QUE la liste des salaires versés ainsi que des comptes payés et à payer au 21 juin 2022, telle que ci-dessous détaillée et totalisant 272 956.49 \$, soit et est approuvée telle que préparée.

DESCRIPTON	MONTANT
Comptes payés et à payer	254 225.64 \$
DAS provinciales du 2022-04-01 au 2022-04-30	4 363.94 \$

DAS fédérales du 2022-04-01 au 2022-04-30	1 527.51 \$
Salaires versés pour les élus	3 560.21 \$
Salaires versés pour les employés	9 279.19 \$
TOTAL :	272 956.49 \$

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU la résolution 2021-08-197 concernant une demande citoyenne pour le remplacement d'un ponceau brisé suite à des travaux effectués par la municipalité;

ATTENDU QUE la résolution prévoyait que le citoyen paie les frais pour l'achat du ponceau et que la municipalité offrait le temps d'homme relié aux travaux;

ATTENDU que les travaux n'ont toujours pas été effectués en date du jour;

ATTENDU que le citoyen concerné s'est présenté à la séance du conseil pour discuter de ce point;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dion,

APPUYÉ par le conseiller Stéphan Roy,

QUE la résolution 2021-08-197 soit abrogée;

QUE la municipalité paie le 1/3 de la facture qui sera remise, comprenant l'achat du ponceau, le transport et le temps d'homme.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour faire une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour un changement de deux ponceaux sur les lots 4 283 350, 4 283 155, 4 283 181 et 4 284 125;

ATTENDU QUE le projet consiste en la reconstruction de ponceaux sur la Route 399, sur le territoire des municipalités de Berry et de Trécesson;

ATTENDU QUE les acquisitions et l'établissement de servitudes de passage temporaires demandés sont nécessaires à des fins d'utilité publique, soit pour la reconstruction de deux ponceaux situés sur le territoire de Trécesson;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadia Caron,

APPUYÉ par le conseiller Stéphan Roy,

QUE la demande du MTQ soit acceptée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2022-06-55

Demande citoyenne – bris d'un ponceau lors de travaux.

RÉSOLUTION 2022-06-56

Demande du MTQ pour faire une demande à la CPTAQ d'un changement de deux ponceaux (lots 4 283 350, 4 283 155, 4 283 181 et 4 284 125).

RÉSOLUTION 2022-06-57

Adoption du règlement 2022-292 modifiant le règlement 2018-249 concernant la révision du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadia Caron,

APPUYÉ par la conseillère Nathalie Dion,

QUE le règlement 2022-292 modifiant le règlement 2018-249 concernant la révision du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux soit adopté.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2022-06-58

Projet de règlement 2022-293 modifiant le règlement 2021-283 concernant le traitement des élus.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Stéphan Roy

APPUYÉ par la conseillère Nathalie Dion,

QUE le projet de règlement 2022-293 modifiant le règlement 2021-283 concernant le traitement des élus soit adopté.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Fosses de rétention – Modification du règlement 2021-287 modifiant le règlement 2019-261 concernant les vidanges de fosses septiques de tous les résidents de Trécesson.

Ce point est remis à une séance subséquente.

RAPPORT DE L'ÉLU

Ghislain Nadeau, maire.

- Il a participé à la Table des maires;
- Il a rencontré un citoyen au Lac Beauchamp pour une virée de camion;
- Il a rencontré les riverains;
- Il a participé à la remise de diplôme distribution des finissants de 6^e année des écoles de Trécesson et Launay avec la mairesse de Launay;
- Il a participé à une rencontre au Théâtre des Eskers pour la projection de films au débarcadère du Lac Beauchamp;
- Il a rencontré la Sécurité publique;
- Le 14 juin, il a participé à la séance de travail;
- Le 16 juin, il a participé à la séance extraordinaire du conseil.

RAPPORT DE L'ÉLU

André Masson, conseiller 1.

Le conseiller au siège 1 est absent, donc ne peut présenter son rapport.

RAPPORT DE L'ÉLU

Nadia Caron, conseillère 2.

- Le 14 juin, elle a participé à la séance de travail;
- Le 16 juin, elle a participé à la séance extraordinaire du conseil.

RAPPORT DE L'ÉLU

Nathalie Dion, conseillère 3.

- Le 14 juin, elle a participé à la séance de travail;
 - Le 16 juin, elle a participé à la séance extraordinaire du conseil;
 - Elle a participé à des rencontres avec le comité des ressources humaines.
-

RAPPORT DE L'ÉLU

Martin Veilleux, conseiller 4.

Le conseiller au siège 4 est absent, donc ne peut présenter son rapport.

RAPPORT DE L'ÉLU

Rémi Roy, conseiller 5.

Le conseiller au siège 5 est absent, donc ne peut présenter son rapport.

RAPPORT DE L'ÉLU

Stéphan Roy, conseiller 6.

- Il a participé à une rencontre pour le Fonds forêt avec la MRC d'Abitibi;
 - Il a participé à une rencontre pour le Marchons, courons à Trécesson;
 - Le 14 juin, il a participé à la séance de travail;
 - Le 16 juin, il a participé à la séance extraordinaire du conseil.
-

CORRESPONDANCES

La greffière-trésorière adjointe a retenu certaines correspondances et informations à communiquer à l'assemblée :

- Formation d'éthique et déontologie des élus – attestations;
 - Sanimos – poste budgétaire pour les collectes de compostage;
 - Audit Recyc-Québec (Daniel Tétreault, CPA);
 - Distribution de compost aux citoyens (27 juin 2022, 5 chaudières par adresse);
 - Suivi de l'épandage d'abat-poussière.
-

DIVERS

Points ne figurant pas dans l'ordre du jour transmis.

Divers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions réservée au public.

Période de questions réservée au public.

RÉSOLUTION 2022-06-59

Levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dion,

APPUYÉ par la conseillère Nadia Caron,

QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 21 h 20.

GHISLAIN NADEAU, maire

**KELLY BÉDARD, greffière-trésorière
adjointe**